



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Chesterville, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal **le lundi 4 mars 2024 à 20h00** à la Salle du Conseil au 480, rue de l'Accueil à Chesterville (Québec).

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure RE.50-2024-01. – 8901 Route 161

Cette demande concerne la propriété sise au 8901 Route 161, plus précisément sur le lot 5 145 397 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone A5 du plan de zonage de l'Annexe A du *Règlement de zonage numéro 145 N.S.*

La nature de la demande consiste, si elle est acceptée, à autoriser la construction d'un garage et ce, contrairement à l'alinéa *a)* et au paragraphe *ii)* de l'article 5.4.2.1 du *Règlement de zonage numéro 145 N.S.*

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no. 27 N.S., car il déroge à une norme de zonage.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, directement en séance du conseil.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE CE **8 FÉVRIER 2024**,

Joanne Giguère
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, ce 8^{ème} jour de février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^{ème} jour de février 2024.

Joanne Giguère
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville